



COMPTE-RENDU SEANCE DU 27 OCTOBRE 2017

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 27 octobre 2017.

Décide :
à l'unanimité des membres présents

Approbation du procès-verbal du 28 septembre 2017

Intégration de voirie

D'intégrer cette voirie des nouvelles longueurs de voirie :

- Boucle St Exupery : 636 m

La voirie communale s'élève désormais à 33.737,40 m.

Décision modificative n°2

De procéder à la modification du budget.

DECISION MODIFICATIVE N° 2/2017					
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
ONI.2031.020	Frais d'études	15 000,00 €	1641.01	Emprunts en euros	815 000,00 €
	Quartier				
142.2315.824	République	800 000,00 €			
	TOTAL	815 000,00 €		TOTAL	815 000,00 €

Remboursement partiel concession funéraire - Annulation de titres

D'annuler complètement le titre n°451 pour un montant de 200 € et d'annulation partiellement le titre n°501 pour un montant de 100 € de l'exercice 2015.

Autorisation de signature d'une convention avec l'Etat dans le cadre du raccordement de deux sirènes étatiques au système d'alerte et d'information des populations

- D'approuver les termes de la convention,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment la convention, et d'en faire appliquer les termes,
- D'inscrire les dépenses correspondantes à la présente décision au budget principal.

Renouvellement Convention de passage de conduite

- D'autoriser le SIRGEA à maintenir une conduite d'eau souterraine en forêt communale de Guénange, parcelle forestière 10, pour une durée de 9 ans et moyennant une redevance annuelle de 90 € (minimum de perception), révisable tous les 3 ans selon l'indice INSEE du coût de la construction,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat,
- De charger l'Office National des Forêts de rédiger le contrat,
- D'autoriser l'Office National des Forêts à facturer au Concessionnaire les frais afférents à l'instruction du dossier d'un montant de 180 € TTC.

Prix de l'eau et de l'assainissement - Rapport du délégataire - Exercice 2016

De valider le rapport.

Modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan : Transfert de la compétence GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2018

- D'approuver les modifications des statuts de la Communauté afin d'y inscrire la compétence GEMAPI avec effet au 1er janvier 2018 telle que libellée à l'article L. 211-7 du Code de l'environnement comme suit :
 - 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
 - 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
 - 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
 - 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;
- De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Déclassement et cession immeuble - Lycée Joseph CRESSOT

- Déclasser les parcelles du lycée Joseph CRESSOT du domaine public de la commune propriétaire. Le bien peut donc être cédé car il entre dans le domaine privé communal,
- D'autoriser le Maire à céder les anciens logements des personnels à Monsieur BELGACEM Lahouari demeurant 2C rue Sainte Scholastique à GUENANGE. L'état des logements est assez vétuste. Monsieur BELGACEM Lahouari est l'enchérisseur ayant déposé l'offre la plus importante par le biais du service « Webenchères ».

à 22 voix pour et 6 abstentions

Cœur de ville - cession tranche 2 - Nexity Foncier Conseil

- à déclasser les parcelles concernées par le chemin rural, non utilisé depuis 20 ans,
- à procéder à cette cession au prix susvisé et faire intervenir les services de Maître HARTENSTEIN, Notaire à Metzervisse.

Ancienne situation numérotation parcellaire	Contenance en m ² En partie	Nouvelle situation PVA du 2 août 2017	Contenance en m ²
En section 18			
253	74	/130 (a)	4
		/130 (b)	70
245	22	/73 (c)	17
		/73 (d)	5
247	165	/74 (e)	9
		/74 (f)	156
188 (pleine)	268	188	268
249	2 766	/75 (g)	2 726
		/75 (h)	40
251	1 624	/76 (i)	12
		/76 (j)	1 612
176	106	/130 (k)	106
238	4 431	/106 (n)	4 431
236	2 044	/101 (o)	2 044
234	2 167	/100 (r)	2 166
		/100 (s)	1
369	63	/72 (t)	63
TOTAUX	13 730		13 730

Le Maire,
Jean-Pierre LA VAULLÉE